

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2020

### - PROCÈS-VERBAL -

Membres composant le Conseil municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Membres présents.....	40
Membres représentés.....	4
Membres absents.....	2

À 19h le Conseil municipal dûment convoqué le mercredi 29 avril 2020  
par le Maire, s'est assemblé en visioconférence  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Maire

**Membres présents** : Jean-Paul JEANDON - Malika YEBDRI – Moussa DIARRA – Françoise COURTIN – Elina CORVIN – Abdoulaye SANGARÉ – Alexandra WISNIEWSKI – Régis LITZELLMANN - Éric NICOLLET - Béatrice MARCUSSY - Josiane CARPENTIER – Maxime KAYADJANIAN – Hawa FOFANA - Thierry THIBAUT – Sanaa SAITOU LI – Keltoum ROCHDI – Marc DENIS - Hervé CHABERT - Marie-Françoise AROUAY - Rachid BOUHOUC H - Claire BEUGNOT – Nadia HATHROUBI-SAFSAF – Harouna DIA – Anne LEVAILLANT – Souria LOUGHRAIEB – Amadou Moustapha DIOUF – Basitaly MOUGAMADOUBOUGARY – Radia LEROU L – Bruno STARY – Cécile ESCOBAR – Dominique LEFEBVRE – Tatiana PRIEZ – Mohamed-Lamine TRAORE - Armand PAYET – Rebiha MILI – Sandra MARTA – Jacques VASSEUR – Mohammed BERHIL – Marie-Isabelle POMADER -

**Membres représentés** : Nadir GAGUI (donne pouvoir à S. SAITOU LI) – Sadek ABROUS (donne pouvoir à R. BOUHOUC H) – Thierry SIBIEUDE (donne pouvoir à T. PRIEZ) – Mohammed BERHIL (donne pouvoir à A. PAYET)

**Membres absents et non-représentés** : Marie-Annick PAU – Jean MAUCLERC

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Elina CORVIN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

L'ordre du jour est le suivant :

1. Modalités d'organisation de la séance du Conseil Municipal en période d'épidémie de COVID-19 et délégations de pouvoirs accordées au Maire pendant cette période

Présentation des décisions du Maire n° 2 à n° 37  
Tableaux des Avenants et des Marchés Publics passés

-----  
**M. JEANDON** ouvre cette séance et remercie les élus présents.

**M. JEANDON** explique les règles de fonctionnement de ce Conseil municipal en visioconférence. Il n'y a pas de procès-verbal à approuver donc il propose qu'il soit approuvé au prochain Conseil municipal qui se déroulera dans les mêmes conditions.

**M. JEANDON** explique qu'un exposé des motifs sera présenté dont l'objectif est l'organisation de la séance en période d'épidémie du COVID-19 et des délégations de pouvoirs accordées au Maire durant cette période. Un deuxième point portant sur le plan de reprise sera traité. C'est la raison pour laquelle ce Conseil municipal a été organisé à savoir informer les élus sur le plan de reprise qui n'est pas encore tout à fait bouclé. Seront exposés également toutes les décisions prises par le Maire ainsi que le tableau des avenants des marchés publics passés lors de cette période de confinement.

**1. Modalités d'organisation de la séance du Conseil Municipal en visioconférence en période d'épidémie de COVID-19 et délégations de pouvoirs accordées au Maire pendant cette période**

**M. JEANDON** précise que ce point nécessitera un vote. Il espère que cette méthode de Conseil municipal sera bientôt arrêtée afin de se rencontrer de visu. Il est agréable d'être dans un Conseil municipal où il est plus facile d'échanger que par visioconférence qui n'est pas le meilleur moyen de communication entre les personnes.

**M. JEANDON** expose les motifs et donne la parole à M. PAYET.

**M. PAYET** remercie M. le Maire pour les éléments présentés. Ce sont des circonstances particulières de réunion. Depuis le 17 mars dernier, les Français ont appris à travailler autrement, les élus se plient à la même règle et il est très heureux que le Conseil municipal puisse se réunir sous ce format dématérialisé ce soir avec les difficultés techniques liées à une première fois ce qui est le cas pour un certain nombre d'élus. Au Conseil départemental ce mécanisme a été étreint depuis 2 ou 3 semaines et cela se passe bien. Il remercie les agents de la Ville qui ont organisé avec les élus la tenue de cette séance en visioconférence. Son groupe votera favorablement cette délibération.

**M. STARY** salue l'assemblée et approuve le fait de se réunir avant une éventuelle reprise afin d'avoir quelques informations. Son groupe votera favorablement cette délibération également. Dans l'absolu, il aurait souhaité avoir depuis un mois et demi un mail informatif sur le fonctionnement des services durant ces premières semaines de confinement.

**M. JEANDON** soumet la délibération au vote.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités d'organisation de la séance du Conseil municipal en période d'épidémie du COVID-19 et délégations de pouvoirs accordées au Maire pendant cette période.

### Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 10 de la LOI n°2020-290 du 23 mars 2020,  
Vu l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020.

Considérant qu'en cette période d'état d'urgence sanitaire, le Parlement et le Gouvernement ont adopté plusieurs dispositions dérogatoires concernant l'organisation des réunions des assemblées délibérantes et les conditions de votes de ces dernières sur lesquelles il convient de délibérer (paragraphe I) ainsi que sur les pouvoirs du Maire pouvant lui être délégués par le conseil municipal (paragraphe II).

#### **I- Modalités d'organisation du Conseil Municipal en Visioconférence**

Considérant que conformément à l'article 10 de la LOI n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid 19 : « Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique et dans les zones géographiques où il reçoit application, les organes délibérants des communes qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et il délibère alors sans condition de quorum.

Considérant que conformément à l'article susmentionné, les membres du Conseil Municipal peuvent être porteurs de deux pouvoirs par procuration. Le modèle de procuration joint à la convocation devra être complété et transmis par mail et dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : [bertrand.cazaly@cergy.fr](mailto:bertrand.cazaly@cergy.fr). Par ailleurs, le conseiller à l'origine de la procuration devra informer le conseiller auquel il donne procuration.

Considérant qu'une visioconférence est prévue pour l'organisation de ce conseil municipal du 5 mai 2020. Les élus ont la possibilité d'assister et de participer aux débats par ce type de dispositif.

Les personnes intéressées sont invitées à se signaler auprès du Service des Assemblées et du Secrétariat Général avant jeudi 30 avril 17h par courriel [bertrand.cazaly@cergy.fr](mailto:bertrand.cazaly@cergy.fr), et ce afin de pouvoir réaliser les tests d'usage avant la tenue de la séance.

Considérant que l'application Zoom utilisée dans le cadre de la visioconférence, permet aux élus de participer à distance aux débats et d'exercer leur droit de vote après connexion au moyen d'un lien et d'un mot de passe fournis préalablement à la séance du Conseil par les services de la ville de Cergy. Afin d'accéder à la réunion les élus doivent saisir leur nom sur l'appli. Lors des échanges, les élus sont invités à décliner leur identité avant toute prise de parole autorisée par le Maire.

Considérant que les débats sont enregistrés, sous forme de vidéo et de piste audio, tout au long de la séance par l'application Zoom et conservés sur des fichiers électroniques qui sont transmis au Service des Assemblées. Une retranscription écrite de cet enregistrement est établie.

Considérant que les débats peuvent être visionnés en direct et en différé sur le site de la ville à partir de l'URL suivante <https://www.cergy.fr/05mai2020>.

Considérant qu'en application du II de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, le scrutin a lieu par appel nominal des membres présents et représentés, la mise en place d'un scrutin électronique n'étant pas possible pour des raisons techniques. Le quorum sera apprécié en fonction de tous les conseillers participant à la réunion à distance.

Considérant qu'en cas d'adoption d'une demande de vote secret, qui ne peut se tenir par voie dématérialisée, le Maire reportera ce point à l'Ordre du Jour d'une séance ultérieure. En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante. Le Maire proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

## **II- Délégations de pouvoirs accordées au Maire**

Considérant les délégations de pouvoirs accordées au Maire pendant la période transitoire liée au COVID 19 et conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2010 susvisée, le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Considérant que le Maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent I dès leur entrée en vigueur et qu'il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Non-Participation : 0

**Article 1 :** Vote les modalités d'organisation de la séance du Conseil Municipal en visioconférence en période d'épidémie du Covid-19

**Article 2 :** Prend acte des délégations de pouvoirs accordées au Maire pendant la période transitoire liée au covid 19 étant précisé que le Maire rend compte au travers des tableaux joints à la convocation des décisions prises dans ce cadre

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Présentation des décisions du Maire n° 2 à n° 37**

N°	Demandeur	Date	Objet	Prestataire	Préf.	Montant TTC
2	G.TISSON	16/01/2020	Renouvellement adhésion Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes	ANDEV	28/01/2020	45 €
3	G.TISSON	16/01/2020	Renouvellement adhésion Réseau Français des Villes Educatrices	RFVE	28/01/2020	570 €
4	G.TISSON	16/01/2020	Renouvellement adhésion Territoire Zero Chômeur	TZC	28/01/2020	500 €
5	G.TISSON	16/01/2020	Renouvellement adhésion centre Hubertine Auclert	Centre Hubertine Auclert	04/02/2020	3 500 €
6	G.TISSON	16/01/2020	Renouvellement adhésion Comité départemental d'éducation pour la santé du Val d'Oise	CODES	28/01/2020	2 878,83 €
7	G.TISSON	16/01/2020	Renouvellement adhésion Pôle Ressources villes et développement social du Val d'Oise	Pôle Ressources villes et développement social du Val d'Oise	28/01/2020	2 625,88 €
8	M.MALH TISSER	20/01/2020	Cotisation annuelle Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine	RCDP	28/01/2020	5 535 €
9	P.PERRIET	21/01/2020	Renouvellement adhésion Fédération des Centre sociaux du Val d'Oise	Fédération des centres sociaux du val d'Oise	24/02/2020	13 402,40 €
10	P.PERRIET	21/01/2020	Renouvellement adhésion Fédération Nationale des Collectivités Territoriales	FNCC	13/02/2020	1 188 €
11	ANNULÉE					
12	P.PERRIET	29/01/2020	Renouvellement adhésion Association Nationale des conseils d'enfants et de jeunes	ANACEJ	27/02/2020	1916,97
13	P.PERRIET	29/01/2020	Renouvellement adhésion CirqEvolution	CirqEvolution	13/02/2020	1 100 €
14	P.PERRIET	29/01/2020	Renouvellement adhésion COMBO 95	COMBO95	13/02/2020	400 €
15	P.PERRIET	29/01/2020	Renouvellement Fédération des Arts de Rue	FAR	13/02/2020	400 €
16	P.PERRIET	29/01/2020	Renouvellement Adhésion Festival Théâtre du Val d'Oise	TVO	13/02/2020	550 €
17	G.BIGNI	29/01/2020	Convention de prêt d'urne et d'isoloirs	Parti Socialiste val d'Oise section CERGY	11/02/2020	
18	G.BIGNI	29/01/2020	Convention de prêt d'urne et d'isoloirs	UCP	11/02/2020	
19	N.GUESSOUM	03/02/2020	Convention de mise à disposition de locaux	EPECP	24/02/2020	1 296,76 €
20	N.GUESSOUM	03/02/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Asso Eglise Bethel le Tabernacle du Saint Esprit	24/02/2020	774,94 €
21	N.GUESSOUM	03/02/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Association Musulmane Tamil de Cergy	24/02/2020	780,10 €
22	G.BIGNI	03/02/2020	Convention de prêt d'urnes et d'isoloirs	Partnering 3.0	06/02/2020	
23	P.PERRIET	11/02/2020	Renouvellement adhésion Fédération des Lieux de Musiques Actuelles	FEDELIMA	10/03/2020	634 €
24	P.PERRIET	14/02/2020	Renouvellement adhésion Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Val d'Oise	CAUE	21/03/2020	2 750 €
25	P.PERRIET	14/02/2020	Renouvellement adhésion Escale Danse	Escale Danse	31/03/2020	100 €
26	N.OULD-CJKH	14/02/2020	Avenant convention de mise à dispo annuelle d'équipements UCPI/SUAPS	UCPI/SUAPS	24/02/2020	10 637,06 €
27	S.MOUGEL	25/02/2020	Renouvellement adhésion Association Finance Gestion Evaluation des collectivités territoriales	AFGESE	04/03/2020	270 €
28	S.MOUGEL	27/02/2020	Renouvellement Union des Maires du Val d'Oise	Union des Maires du Val d'Oise	04/03/2020	14 442,34 €
29	ANNULÉE					
30	C.LACOMBE	27/02/2020	Renouvellement adhésion Forum Français pour la sécurité urbaine	FFSU	16/03/2020	2 810 €
31	V.NICOLAS	03/03/2020	Renouvellement adhésion Conseil National des Villes et villages Fleuris	CNVVF	31/03/2020	800 €
32	L.BERTIN	13/03/2020	mise a disposition logement d'urgence		17/04/2020	300€/mois TTC
33	L.BERTIN	13/03/2020	mise a disposition logement d'urgence		27/04/2020	320€/mois TTC
34	L.BERTIN	13/03/2020	mise a disposition logement d'urgence		27/04/2020	320€/ mois TTC
35	L.BERTIN	02/04/2020	droit de préemption SCI les Toulouse		07/04/20	208 000 €
36	ANNULÉE					
37	CAB	21/04/2020	Renouvellement adhésion Association des Maires de France	AMF	27/04/2020	10 897,40 €

**M. JEANDON** propose de faire un point sur ce qu'il s'est passé depuis le 16 mars et de donner quelques orientations permettant de fixer un plan de reprise d'activité. S'il y a des questions, les élus et adjoints en charge dans chacun des domaines pourront apporter des éléments. Il n'y a pas de vote, il s'agit d'une information qui permet à chacun de prendre acte ou pas de la présentation qui sera faite.

**M. JEANDON** rappelle qu'il s'agit d'une période difficile. C'est la troisième crise sanitaire vécue depuis le XXI<sup>e</sup> siècle. Les 2 premières crises sanitaires n'avaient pas touché les pays développés, mais avaient touché les îles de ces pays développés. La troisième crise sanitaire touche aujourd'hui quasiment tous les pays développés, mais pas uniquement. Ce sont aujourd'hui 250 000 morts recensés à travers le Monde et 3,5 millions de cas recensés. En France, le COVID-19 a tué plus de 25 000 personnes et plus de 150 000 ont été détectées. Le Val-d'Oise a été particulièrement touché. Sont comptés aujourd'hui 570 décès à l'hôpital et 474 décès dans les EHPAD. Le val d'Oise est l'un des 7 départements les plus touchés par la mortalité. Avec un pic élevé les 3 premières semaines d'avril, le Val-d'Oise connaît depuis une lente amélioration face au Coronavirus. Il n'en reste pas moins que le Département est noté « rouge » sur la carte de France. 885 personnes sont encore hospitalisées avec une très faible décroissance depuis quelques jours.

À Cergy sont dénombrés 43 morts fin avril à comparer aux 18 morts en 2019. Il adresse en son nom et au nom du Conseil municipal toutes ses condoléances aux familles et à leurs proches. Cette situation a été d'autant plus éprouvante que les familles n'ont pas pu accompagner et partager le deuil de leurs proches. C'est un moment difficile, un moment terrible pour celles et ceux qui ont perdu un proche : famille, ami. Il ne faudra pas l'oublier. Mais on ne construit pas avec le passé, on construit avec l'avenir. Il faut se tourner vers l'avenir.

S'il avait un souhait à faire comme certains s'expriment sur le monde vécu, il souhaite que le monde d'après ne soit pas pire que le monde d'avant. Pour cela, il convient de dire comment à Cergy, car Cergy est sa responsabilité, il est envisagé le déconfinement.

Cette phase de transition entre l'avant et l'après va être abordée. 3 phases doivent être identifiées : la première du 11 mai au 2 juin, la deuxième du 2 juin au 14 juillet, et la troisième au-delà du 14 juillet sachant qu'il pourrait y avoir une quatrième phase. Il propose de ne se consacrer qu'à la première phase, car elle est essentielle et si elle est réussie il sera possible de passer à la seconde. Si elle n'est pas réussie, il n'y aura pas de deuxième phase. Afin d'engager cette première phase, il y a 3 maîtres-mots : protéger, progressivité, solidarité.

Protéger, ce sont toutes les mesures sanitaires qui ont été prises depuis le 16 mars et que la Ville va prendre. La première d'entre elles est la fourniture de masques qui fait à la fois la une de la Presse et des télévisions, et la préoccupation majeure des Cergyssoises et des Cergyssois. Il rappelle sans rentrer dans les détails techniques ni parler des masques FFP2 réservés uniquement aux soignants, qu'il existe 2 grands types de masques : les masques dits chirurgicaux qui sont prioritairement attribués aux personnels de santé et aux personnes en contact avec le public. Ces masques ont une durée de vie de 4 heures. Existente d'autre part les masques en tissu avec 2 niveaux de protection, mais il ne va pas rentrer dans les détails.

Il est important de noter qu'il y a une solidarité entre les différentes collectivités locales, que ce soit le Conseil régional, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération, les communes de l'Agglomération afin de réussir à disposer d'un volume de masques répondant aux attentes et aux préoccupations sanitaires des uns et des autres.

La Ville a reçu ou est en attente de livraison de 120 000 masques chirurgicaux provenant très majoritairement du Conseil régional qu'il remercie pour les actions qui ont été menées tout au long de cette période, de l'Agglomération de Cergy-Pontoise qu'il remercie également, et de la Ville de Cergy. Ces masques ont été distribués d'abord aux personnels soignants. Il s'agissait d'une période où même les personnels soignants n'avaient pas de masque. Ces masques ont été distribués également en pharmacie, ensuite aux commerces ouverts et depuis 2 semaines d'un côté aux voyageurs du RER puisqu'il y aura obligation à partir du 11 d'être muni d'un masque lorsqu'il s'agira de prendre le RER, et aux personnes en fragilité sociale ou médicale. Enfin, le personnel municipal en lien direct avec le public sera muni à la fois de visières et de masques.

La Ville a reçu ou est en attente de plus de 100 000 masques en tissu. Il a décidé que dans chacun des foyers cergyssois il y aura la distribution de 2 masques en tissu. Cette distribution se fera dès la semaine prochaine, à partir du 11, et se déroulera tout le long de la semaine puisque le temps de distribution est toujours long. Auparavant, il n'était pas normalement nécessaire de distribuer à toutes et à tous puisque la population était en confinement. À partir du 11, la période change, donc il est nécessaire que toutes et tous puissent être équipés d'un masque en tissu lavable permettant de faire un roulement sur une période à déterminer en fonction de la qualité des tissus.

Il y aura également, à la suite de cette distribution, une autre distribution en présentiel qui se fera avant le 24 mai et qui prendra en compte les situations familiales. Il y aura des enfants bien qu'ils n'aient pas l'obligation d'avoir un masque. En dessous de 10 ans, il n'y a pas d'obligation de porter un masque, mais certains parents voudront que leurs enfants portent un masque ce qui est compréhensible. Il y aura environ 100 000 masques distribués aux Cergyssois et aux Cergyssoises lors de cette période d'une quinzaine de jours.

Enfin, il faut rajouter les 70 couturières cergyssoises et même cergyssois, car il y a aussi des hommes qui ont déjà fabriqué près de 5 000 masques et qui continuent semaine après semaine de fabriquer entre 1 500 et 2 000 masques. Il remercie toutes les couturières et les couturiers qui ont permis ce

grand mouvement de solidarité. Il remercie également Mme BEUGNOT qui s'est mobilisée fortement sur le sujet par sa connaissance des tissus, qui a accompagné sur l'achat des tissus qui était un vrai sujet pour essayer d'avoir le niveau de protection voulu, il fallait disposer de tissu respectant les normes AFNOR. Elle a également réalisé un tuto qui permet à chacun de confectionner ces masques.

Beaucoup de questions subsistent sur ces masques, notamment à savoir si les enseignants en seront pourvus le 11. En écoutant le Ministère de l'Éducation Nationale il est prévu que les enseignants aient des masques de leur employeur. Il espère de tout cœur que ce soit fait, sinon cela remettrait en cause toute perspective de reprise d'activité qui peut avoir lieu à partir du 11. Pour les voyageurs possesseurs d'un Pass NAVIGO, la Région Île-de-France en distribue. Le port du masque sera obligatoire. Restent quelques incertitudes sur la façon dont cela va se passer le 11 : y aura-t-il des distributions de masques au niveau de toutes les gares de Cergy ? C'est une demande qui a été faite à la Région, c'est également une demande de la STIVO. Il s'agit des considérants qui permettraient de disposer d'une reprise où les conditions sanitaires seraient parfaitement respectées.

La dernière question importante concerne le personnel municipal, en tant qu'employeur la Ville a mis à disposition masques chirurgicaux, masques en tissu, visières et la Ville travaille avec toutes les mesures barrières dans les équipements qui seront ouverts au public. Il remercie les 75 salariés qui sont présents en permanence et qui permettent de garantir le service public. C'est là que se voit toute la force du service public avec la présence de ces employés de la Ville. Il remercie également les 170 salariés qui sont aujourd'hui en télétravail. La Ville a bien anticipé, et avec M. KAYADJANIAN ils ont réussi à mettre en place ce protocole expérimental qui a été généralisé. Le fait d'avoir prévu l'ensemble du protocole validé par les organisations syndicales a permis dans un temps record de déployer le télétravail auprès de 170 salariés de cette Ville, télétravail qui sera poursuivi dans les prochains jours, au-delà de la période de confinement.

Enfin, avec une pointe d'humour, les masques de l'État qui étaient prévus pour les personnels fragiles sont toujours attendus. La Ville a quasiment répondu à cette demande. Il avait été prévu des masques pour tous les Français, là encore ils sont attendus. La Ville a devancé pour faire qu'à Cergy de même que dans toutes les villes de l'agglomération de Cergy Pontoise où tous les Maires se sont pleinement engagés au titre de leur responsabilité de pourvoir à cette situation sanitaire.

Le deuxième mot-clé est la progressivité. Il s'agit de la progressivité sur l'ouverture des équipements publics, l'ouverture des commerces, l'ouverture des marchés, et prioritairement l'ouverture des groupes scolaires et des crèches qui anime beaucoup les médias. C'est extrêmement intéressant, car au-delà des pétitions des uns et des autres, tous ceux qui ont pétitionné vont tous ouvrir même le 12, le principe de la pétition et le principe de réalité qui frappe à la porte très souvent.

**M. JEANDON** rappelle les actions engagées depuis le 16 mars. La première action concerne l'ouverture du groupe scolaire de l'Escapade pour accueillir en moyenne une trentaine d'enfants des personnels soignants. La crèche du Hazay a également été ouverte pour accueillir en moyenne 4 enfants de personnels soignants sachant que ces 2 équipements publics étaient ouverts y compris le week-end. Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place par les services de la Ville. La Ville a réussi à faire que pendant toute cette période les mesures sanitaires soient pleinement appliquées. L'avantage d'avoir à la fois ouvert un groupe scolaire et une crèche est de savoir comment mettre en œuvre les mesures sanitaires ainsi que de savoir comment mettre les bons horaires et les changements d'organisation au niveau du personnel municipal.

Les enseignants ont été également accompagnés tout au long de cette période. Il a fallu un débat un peu long pour connaître le nombre d'élèves non contactés par les enseignants faute de numéro de téléphone. La semaine dernière, le chiffre exact école par école a été obtenu, il y a 300 élèves qui n'ont eu aucun accompagnement de la part de l'équipe enseignante. Ce n'est pas la faute des enseignants, mais il n'y avait pas de moyen de communication. Dès que cette liste a été obtenue, le PRE, Programme de Réussite Éducative, et les éducateurs ont tout de suite pris contact avec l'ensemble de ces familles pour regarder et comprendre les raisons et comment les aider pour que les enfants retrouvent le système scolaire sous forme papier ou tablette. Tout un système de courriers a été mis en place et a permis aux enfants qui n'avaient pas de tablette de continuer à suivre l'ensemble des cours. **M. JEANDON** remercie tous les enseignantes et enseignants qui ont mis chaque semaine des cahiers

de leçons et d'exercices qui ont été envoyés par la Poste quand elle fonctionnait. Ces informations nécessaires aux enfants ont été transmises. 90 tablettes ont été fournies au cours de cette période et lorsqu'il y avait la possibilité d'accompagner davantage les familles cela a été fait.

Maintenant, il convient de passer à l'étape d'après. Il y a tout un débat sur l'ouverture ou la non-ouverture. M. SANGARE et Mme ROCHDI ont assisté à la réunion à 14h afin de savoir exactement les conditions proposées par l'Éducation nationale en termes d'ouverture. À date, les éléments n'étaient pas connus, il n'avait pas la capacité d'énoncer la manière de rouvrir ou pas les groupes scolaires et les crèches lorsqu'il a été interrogé par Le Parisien la veille. À la suite des dernières informations obtenues, à sa grande surprise, l'Éducation nationale promet que la Ville aura la capacité de rouvrir l'ensemble des groupes scolaires en élémentaire et pourra accueillir l'ensemble des élèves qui pouvaient être inscrits. À la suite du sondage fait par les enseignants, il a décidé les mesures suivantes :

- 1- Continuer le 12 l'accueil des enfants qui sont dans les familles prioritaires, le travail fait depuis 2 mois ne sera pas arrêté ;
- 2- L'ouverture se fera le 14 mai uniquement en élémentaire, car aujourd'hui il n'y a pas les conditions sanitaires et de mesures barrières pour ouvrir en maternelle ;
- 3- Le 14 mai, il y aura une ouverture progressive puis le 25 mai. Il n'a pas la capacité de dire aujourd'hui école par école le nombre d'enfants qui pourra être accueilli puisque des données de l'Éducation nationale sont attendues. En fonction des écoles, il y a un taux d'inscription qui varie entre 10 et 30 % des élèves. Il a demandé qu'il n'y ait pas de reprise totale le 14, mais qu'elle se fasse en 2 temps : le 14 et le 25 mai tout cela à la discrétion des équipes enseignantes ;
- 4- Concernant les maternelles, il n'y aura pas d'ouverture le 14, mais le 25 mai uniquement pour les Grandes Sections ;
- 5- L'autre point important pour tenir les mesures barrières est que les groupes en élémentaire ne pourront pas dépasser 10 enfants et les groupes en classes maternelles, lorsqu'elles ouvriront le 25 mai, ne pourront pas dépasser 5 enfants.

La Ville sera très attentive à cette situation. Une évaluation sera faite fin mai. Un comité d'évaluation va être constitué et sera représenté par des éléments des différents partenaires pour regarder si la Ville aura la capacité d'élargir le nombre d'enfants à partir du 2 juin. Tout cela se fera en concertation avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les familles et le personnel communal, car il convient d'accompagner progressivement les ouvertures par la présence du personnel communal qui a parfois l'incapacité de pouvoir répondre pour différentes raisons personnelles ou de santé. Ce comité indiquera la capacité d'aller plus loin le 2 juin.

Toute cette période montre que la Ville avait déjà anticipé un plan numérique pour les écoles, mais il faudra aller plus loin pour accompagner les enfants qui sont aujourd'hui soit coupé d'Internet ce qui arrive, soit ne possédant pas de PC et pour certains parents il y avait des problèmes d'imprimantes. Il faudra également réfléchir à des endroits où les parents pourront sortir les cahiers de leçons et d'exercices. Toute une organisation est à mettre en place, ce sera fait progressivement jusqu'au 2 juin. L'autre élément de réflexion concerne la nécessité d'un plan numérique national avec un soutien de l'État qui soit bien plus important que celui qui est aujourd'hui proposé.

Une progressivité pour les crèches, il est prévu une ouverture de 7 crèches sur les 11 qui se trouvent à Cergy. Une date d'ouverture le 18 mai, car compte tenu de la fraîcheur du cahier des charges reçu il y a peu de temps en termes de conditions d'ouvertures qui respecteraient les règles sanitaires, un travail doit être mené et la Ville n'a pas la capacité d'ouvrir les crèches le 11 ou le 12. Il convient de s'octroyer une semaine supplémentaire afin d'obtenir les conditions sanitaires permettant d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions. Des éléments sont encore à voir et une communication sera faite ultérieurement pour savoir exactement le nombre d'enfants. Aujourd'hui, il semblerait qu'il ne soit possible d'accueillir qu'un tiers des berceaux disponibles.



Un autre point important concerne la progressivité dans les transports, car il est essentiel que les moyens de transport évoluent rapidement et dans les prochaines années. Les transports en commun sont utiles, mais les transports en circulation douce sont nécessaires. Pour cela la Ville est en train de travailler pour essayer de mettre le plus rapidement possible un tronçon pour favoriser le vélo de 2 à 3 kilomètres entre le rond-point du Haut de Gency et le rond-point du Chêne. Il est extrêmement important d'avoir une circulation qui permette sur l'ensemble de cette partie de faciliter le vélo sans discontinuité. Au niveau du grand centre, une réflexion est en cours, portée par l'Agglomération, afin de favoriser le vélo. Il est extrêmement important de pouvoir mettre en place progressivement des nouvelles façons de se déplacer et d'éviter de reprendre les situations du passé. L'A86 est déjà saturée, malheureusement les anciens modes de transport sont déjà réutilisés.

Concernant les mesures économiques, le Val-d'Oise est marqué fortement puisqu'aujourd'hui il y a 18 000 demandes d'activité partielle soit 195 000 des 386 000 salariés du secteur privé du Val d'Oise. Au-delà de ces chiffres se dessine une crise sociale qui sera forte. Il y avait des métiers qui étaient déjà exposés à la crise économique de 2008, il est estimé à 4,5 millions de personnes exposées avec des statuts précaires, notamment intérim, CDD. La crise sanitaire vient rajouter une nouvelle strate que sont les professionnels de transport, d'entreposage, d'hôtellerie, de café, les métiers de service aux particuliers, les professionnels des arts, du spectacle, du sport, le tourisme. Ce sont environ 4 millions de personnes supplémentaires qui sont aussi impactées par cette crise sanitaire. Donc la sortie de crise risque d'être très difficile pour un grand nombre de professionnels et de professions. Il faut essayer de mettre en place les mesures économiques qui permettent qu'un certain nombre de métiers, un certain nombre d'emplois soit préservé. À Cergy, il y a 3 domaines : la réouverture des marchés, cela fait plus de 15 jours qu'il a été envoyé au Préfet une demande de réouverture du marché de Saint-Christophe le mercredi et le samedi uniquement sur la partie alimentaire en respectant toutes les mesures barrières. La Ville s'est inspirée de l'ouverture du marché du Val d'Argenteuil pour appliquer les mêmes mesures barrières. **M. JEANDON** espère que le 11, il aura l'autorisation de pouvoir ouvrir le marché le 13, c'est extrêmement important pour les commerçants sédentaires, mais aussi les commerçants forains d'autant plus qu'il s'agit d'un quartier politique de la Ville et pour un bon nombre de citoyens cergyssois ce marché permettait d'avoir des produits frais à des prix accessibles.

Parallèlement, **M. JEANDON** demandera pour le 11 la réouverture du marché des Hauts de Cergy qui reste un marché purement alimentaire et qui ne pose pas de problème particulier en termes de mesures barrières compte tenu de son organisation. Tout cela a été discuté avec les représentants des commerçants du marché, avec le délégataire et il est souhaité la réouverture à partir du 13 du marché de Saint-Christophe pour sa partie alimentaire dans un premier temps.

Concernant le soutien aux maraîchers de Cergy, une aide a été apportée en soutien logistique, en communication afin qu'ils puissent continuer à développer leur activité compte tenu de la fermeture des marchés.

Il y a enfin tout ce qui est soutien aux commerces, aux indépendants, aux toutes petites entreprises et aux micro-entrepreneurs. Il y a eu un plan d'action au niveau de l'Agglomération : plan de communication, aides pour certaines activités. Il semble essentiel de pouvoir accompagner au niveau de la Communauté d'Agglomération le développement de toutes ces activités essentielles à la reprise économique.

Concernant l'ouverture des commerces, a priori il n'y a pas de particularité cergyssoise, car tous les commerces hors hôtels, cafés, restaurants pourront ouvrir le 11. La Ville va distribuer des masques à la centaine de commerçants afin que les mesures sanitaires soient respectées dès l'ouverture.

Concernant l'ouverture des Trois Fontaines, d'après les dernières informations il y aurait un accord pour son ouverture dès le 11 mai. Il n'a pas encore connaissance des mesures barrières, mais il fait confiance aux Trois Fontaines pour les respecter.

Toutes et tous sont en attente d'aller boire une bière, une menthe à l'eau dans un hôtel-café-restaurant, il souhaite que rapidement ces établissements rouvrent, car ce sont les lieux de convivialité nécessaire, mais aussi des lieux symboliques des Français. Les décisions du Gouvernement sont attendues avec impatience.

**M. JEANDON** attend également du Gouvernement au moins 2 actions importantes : qu'il y ait un plan de relance pour les associations sportives et culturelles qui semblent être les oubliées de la reprise économique, et à Cergy ces associations sportives nombreuses avec de nombreux licenciés se posent beaucoup de questions puisqu'à date les gymnases seront toujours fermés ainsi que les espaces sportifs ouverts. Il s'agit d'une situation très délicate. La question se pose également de savoir comment favoriser tous les débouchés locaux pour les commerces puisqu'un certain nombre de Cergyssois et Cergyssoises ont repris la marche à pied et le commerce de proximité. Il est extrêmement important de favoriser ces commerces de proximité qui sont les lieux de convivialité de beaucoup d'endroits dans les différents quartiers.

Concernant les mesures sociales, elles sont connues, les mesures de l'État ne sont pas neutres puisque normalement le 15 mai les bénéficiaires du RSA et de la CAF pourront avoir en fonction de leur situation, du nombre d'enfants une prime exceptionnelle. **M. JEANDON** souhaite, parce que c'est du ressort de la solidarité nationale, que ces actions soient reconduites pour le mois de juin. Il en a parlé récemment au Préfet à l'égalité des chances, car la situation est difficile pour un certain nombre de familles. Parallèlement, la Ville a appelé aujourd'hui 600 familles qui sont celles qui payent le moins cher la cantine scolaire c'est-à-dire en dessous de 1 € et il leur a été proposé un accompagnement social puisqu'un certain nombre d'entre elles n'étaient pas suivies par une assistante sociale, et il est important d'avoir ce suivi social. Parallèlement, il a été décidé de leur distribuer un bon d'achat alimentaire d'une valeur de 50 € permettant de subvenir aux problèmes d'alimentation.

La Ville va également, mercredi, appeler 1 400 familles c'est-à-dire les familles qui sont juste au-dessus des familles qui payent moins de 1 € pour connaître leur situation sociale et regarder s'il y a un problème d'ordre alimentaire pour leur apporter une aide. Il s'agit d'un suivi extrêmement personnalisé que la Ville est en train de mettre en place pour 2 000 familles cergyssoises. Il y a d'autres familles, notamment celles qui étaient logées dans des hôtels dits « 115 » qui n'étaient pas suivies réellement. À ce titre, **M. JEANDON** remercie toutes les associations qui permettent aux uns et aux autres d'avoir un réconfort en termes de présence, mais surtout en termes alimentaires. Il est important de pouvoir accompagner ces familles, et beaucoup d'associations de tout type sont intervenues pour les soutenir. Il remercie également les agents de la Ville qui participent à l'ensemble de ces opérations puisque 1 700 seniors ont été contactés pour voir quelles étaient leurs capacités de se déplacer pour acheter leurs aliments, et sont distribués en moyenne entre 10 et 15 paniers par semaine auprès de ces familles.

Des populations encore plus fragiles que sont les 2 camps de Roms ont été accompagnées également en livrant de l'eau et un kit sanitaire permettant à ces familles de bénéficier des mesures limitées en matière de santé publique. Il semblait important de pouvoir diffuser. Ces familles sont accompagnées par des associations qui leur délivrent des bons d'achat alimentaires. Pour les SDF, un contrat a été signé entre l'État et Espérer 95 qui suit les SDF. 20 chambres d'hôtel ont été réquisitionnées pour les loger. Toutes les populations fragiles ont été accompagnées par les services de la Ville, par les services de l'Agglomération, par les associations pour faire que personne ne soit laissé sur le bord du chemin du Coronavirus. Il était important de pouvoir accompagner, sans discrimination, l'ensemble des personnes qui étaient ou qui se trouvent aujourd'hui en fragilité.

Concernant le problème de l'emploi, le Gouvernement est en train d'assouplir sa position, mais il conviendrait de prolonger le chômage partiel à partir du 1<sup>er</sup> juin afin d'éviter que des salariés se retrouvent en situation délicate soit en raison des gardes d'enfants, soit en raison de leur situation de santé, soit en raison de la situation de leur emploi proprement dit. Il doit y avoir un accompagnement plus important concernant les TPE, les indépendants, les commerçants. Semaine après semaine le Gouvernement s'aperçoit que les aides apportées au démarrage ne suffisent pas. Dans l'équipe municipale se trouvent des représentants d'indépendants, de commerçants ou de professions libérales, les difficultés sont connues ainsi que celles à venir et le Gouvernement devrait accompagner davantage. Lors du bureau communautaire **M. JEANDON** avait fait la comparaison entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la Grande-Bretagne donne 4 fois plus et l'Allemagne 7 fois plus. Il est important d'accompagner fortement ces métiers qui ont subi une grave décroissance de leurs revenus lors de cette période.

Concernant le logement, la Ville a téléphoné à l'ensemble des bailleurs de la Ville afin de leur dire qu'il serait indécent qu'il y ait des personnes qui soient expulsées et il a été demandé que la trêve hivernale soit prolongée jusqu'en mars 2021. Aujourd'hui la situation est très complexe pour un certain nombre de familles, il espère que l'ensemble des bailleurs sociaux entendront la proposition et que le Gouvernement prendra des positions plus fortes sur le sujet.

Il a été demandé également qu'il y ait un moratoire sur les loyers d'avril, de mai et de juin pour les familles en difficulté et qu'un travail soit mené avec les travailleurs sociaux et les bailleurs afin qu'il n'y ait pas des personnes dans l'incapacité de pouvoir payer leur loyer et en situation d'expulsion en mars 2021. Plus il y a une intervention rapide sur les problèmes de paiement de loyer, plus les familles ont la capacité de résoudre ces problèmes. Le Gouvernement devrait créer un fonds national d'aide au paiement des loyers et des charges afin d'avoir l'assurance que tout au long de cette année 2020 ceux qui se retrouvent en difficulté puissent voir sereinement l'avenir et réussir ainsi à faire que cette crise sociale qui est devant nous puisse les impacter le moins possible.

Il s'agit d'un grand nombre d'actions menées par les services de la Ville, par les associations, par des bénévoles. À Cergy il y a toujours eu et il y aura toujours ce grand mouvement de solidarité qui fait que cette Ville, lorsqu'elle est touchée en son cœur, est capable de se mobiliser, de mobiliser toutes les énergies et de faire que demain sera meilleur pour les Cergyssois avec un message fort : le service public était présent, et le service public sera présent demain pour faire que dans ces difficultés qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales, le service public soit présent pour répondre à la demande et à l'urgence de toutes et tous.

Il était important de donner l'ensemble des orientations que la Ville souhaite mettre en œuvre, les souhaits vis-à-vis du Gouvernement pour faire que demain ne soit pas comme hier.

**M. JEANDON** donne la parole à **M. PAYET**.

**M. PAYET** remercie Monsieur le Maire pour ces éléments. Il remercie d'avoir précisé un certain nombre de mesures qui ont été prises ou qui vont être prises, il est important que les élus aient ces éclairages et ces précisions, car tout le monde est dans l'expectative dans une période particulière.

Il a une pensée émue pour ceux qui ont perdu un proche depuis le début de cette crise et pour ceux qui luttent encore sur leur lit d'hôpital. Il a une pensée pour ceux qui luttent à leur côté, le personnel soignant qui fait face avec courage, les témoignages et les applaudissements montrent que le personnel soignant fait un travail avec courage dans une situation complexe. Une pensée pour ceux qui assurent les services de première nécessité : les pompiers, les policiers, les éboueurs, les employés de commerce. Une pensée pour les agents de la Ville qui restent mobilisés pour les concitoyens. Pour ceux dans le monde de l'éducation, l'Éducation nationale en particulier qui ont continué de travailler dans des circonstances et des conditions souvent difficiles, mais nécessaires. Une pensée pour l'ensemble des Cergyssois qui sont engagés bénévolement auprès de nombreuses personnes qui en ont amplement besoin. Il s'associe à Monsieur le Maire pour dire un grand merci à toutes ces personnes.

La période traversée est très difficile sur le plan sanitaire, sur le plan psychologique, sur le plan social et sur le plan économique. Cette période est marquée par une succession d'affirmations puis d'infirmités, de vérités assénées parfois avec autorité qui sont souvent transformées en contre-vérités par des agents qui s'autoproclament « expert ». Ce contexte n'est pas simple ni propice à l'établissement de relations de confiance, et pourtant il y en a grandement besoin, ni à l'établissement de certitudes qu'il souhaite rappeler. Ce sont des certitudes intangibles, des convictions, car préserver l'environnement et le renforcer aurait toujours dû être, doit être et devra toujours être une priorité. C'est vrai à l'échelle nationale comme c'est indispensable à l'échelle de la Ville. Certains comportements excessifs et expansifs ont une répercussion dramatique partout dans le Monde, qui le subit aujourd'hui de plein fouet. Préserver le système de santé, le renforcer aurait toujours dû être, doit être, devra toujours être une priorité. C'est vrai à l'échelle nationale comme c'est indispensable à l'échelle de la Ville. Tout le monde a déploré les conditions insupportables dans lesquelles le personnel soignant a lutté pendant de longues semaines, et malheureusement ce n'est pas terminé, il y

aura encore de nombreuses semaines et mois difficiles. Préserver l'égalité des chances et la renforcer aurait toujours dû être, doit être, et devra toujours être une priorité. C'est vrai à l'échelle nationale et c'est encore plus vrai à l'échelle de la commune pour un certain nombre de raisons que Monsieur le Maire a rappelé dans ses propos.

Dans cette crise, tout le monde n'est pas égal. Certains concitoyens, en plus du confinement, subissent la promiscuité dans des appartements exigus. Certains, parce qu'ils ont perdu leur emploi, ont aussi perdu leurs moyens de subsistance. Certains n'ont pas les outils technologiques pour travailler à distance. Certains enfants ne peuvent pas trouver chez eux les conditions nécessaires à leur scolarité. Les différences d'apprentissage se sont largement accrues pendant ces 2 mois passés, et malheureusement peuvent encore continuer de s'aggraver dans les semaines qui viennent. **M. PAYET** salue les initiatives que la Ville de Cergy a prises depuis quelques semaines pour mettre à disposition une centaine de tablettes auprès des élèves qui en ont le plus besoin, de la même façon que le Conseil départemental a mis à disposition d'une cinquantaine de collégiens de Cergy des tablettes afin qu'ils puissent continuer à travailler dans des conditions à peu près acceptables.

Certains artisans et commerçants se sentent aujourd'hui condamnés, car ils ne peuvent prétendre exercer leur commerce, et ce, pour un certain nombre d'entre eux, pour plusieurs semaines et peut-être plusieurs mois encore alors que les grandes surfaces continuent d'ouvrir. À partir de la semaine prochaine, il s'agit d'une nouvelle phase où il va falloir cohabiter tout en luttant contre cette épidémie. Cette nouvelle phase va durer plusieurs semaines voire plusieurs mois : les 2 premières semaines, puis le délai jusqu'au 23 juillet selon les propos du Premier ministre qui indiquait que l'état d'urgence sanitaire devait être prolongé jusqu'au 23 juillet, puis la phase suivante. Pour cette deuxième phase qui s'ouvre aujourd'hui, il convient de mettre en œuvre tous les outils à disposition pour la réussir ensemble. Pour cette deuxième phase, l'une des étapes les plus importantes est de réussir à reconstruire un climat de confiance qui permette à chacune et à chacun de comprendre pourquoi les décisions ont été prises et quels en sont les effets.

**M. PAYET** partage parfaitement ce que Monsieur le Maire a indiqué concernant les 3 éléments de son propos : protéger, progressivité, solidarité. Le maître-mot est la question de la protection des habitants contre le risque sanitaire qui doit être une priorité. C'est pourquoi son groupe souhaite qu'un masque soit distribué par la commune à tous les habitants de Cergy, de nombreuses collectivités de l'Agglomération l'ont fait et il a entendu que cela allait être fait à Cergy dans les prochains jours par la mise à disposition de 2 masques par foyer. Cela soulève des questions sur le plan opérationnel, il n'y a pas de solution parfaite en la matière, il y a autant de solutions de distribution de masques par les communes en France qu'il n'y a de communes. Il convient de s'adapter progressivement sur de telles méthodes de distribution. Deux masques par foyer sont une bonne chose, mais il faudra veiller que dans les familles nombreuses, en particulier celles où plusieurs adultes ou jeunes adultes cohabitent, il puisse y avoir suffisamment de masques pour tout le monde. Ceux que l'État a promis sont toujours inexistantes, il convient donc de prendre ou continuer de prendre ses responsabilités. Peut-être qu'un mécanisme d'inscription sera organisé pour ces familles dans lesquelles il y a plus de 2 personnes dans le foyer.

Concernant les masques, Monsieur le Maire a rappelé les différents éléments calendaires de reprise à partir du 14 mai de l'école. Tout le monde souhaite que les conditions de reprise de l'école permettent un accueil sécurisé sur le plan sanitaire. L'angoisse chez les parents est immense et elle ne pourra être apaisée qu'en s'assurant collectivement que les mesures les plus protectrices possibles pour tous qui passent notamment, mais pas seulement par un masque et des gants pour tous les adultes dans les écoles, et éventuellement les grands soient prises. Ce sera vrai pour les collégiens, dans les écoles élémentaires il s'agit d'une autre question, la mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les adultes et de savon pour les enfants. C'est bien ce qui est prévu dans le protocole. Son groupe partage avec la majorité l'objectif d'avoir 10 élèves maximum par classe en élémentaire. Pour le moment il n'a pas bien compris comment seraient organisées les récréations afin de savoir comment les gestes barrières, par classe, pourront être appliqués pour que ceci se passe le plus correctement possible.

Par ailleurs, en raison des critères qui ont été définis pour la reprise des cours et du fait qu'ils reprendront sur la base du volontariat, il est possible d'imaginer que la présence physique,

malheureusement, restera plutôt l'exception tandis que l'apprentissage en distanciel restera la règle. La Ville de Cergy, le Conseil départemental ont mis un certain nombre d'outils à disposition des parents pour que cela se passe correctement. Il n'en reste pas moins que du point de vue de l'opposition il manque des garanties de la part de l'État sur l'ensemble des dispositifs qu'il compte mettre en œuvre afin de s'assurer que l'enseignement à distance ne pénalise pas toujours ceux qui aujourd'hui sont dans les plus grandes difficultés en matière d'apprentissage. Il s'agit bien de la question du volontariat qui est en jeu, et il est possible d'imaginer que parmi les parents non volontaires pour mettre leurs enfants à l'école, se trouve un certain nombre d'enfants présentant de grandes difficultés. Le chiffre de 300 jeunes cergyssois dont on a peu de nouvelles ou pas de nouvelles aujourd'hui a été rappelé, et ces 300 jeunes cergyssois ne seront peut-être pas présents physiquement dans les écoles demain et ce sont ceux pour qui aujourd'hui les questions sont les plus douloureuses. Le décrochage à l'école élémentaire est malheureusement très difficile ensuite à corriger.

Concernant la reprise de l'école, une question interpelle également l'opposition par faute d'information concernant les horaires d'accueil à l'école. Il s'est laissé dire que la période d'accueil commencerait à 8 heures. Il semble important d'étendre cette période d'accueil le plus largement possible, car un certain nombre de parents n'auront pas le choix, à partir de la semaine prochaine, de retourner travailler, de prendre les transports en commun et plus la plage sur laquelle les enfants peuvent être accueillis à l'école est large plus cela permet aux parents de ne pas s'agglutiner en même temps dans le RER pour éviter les risques de contamination qui y sont associés.

Au-delà de l'ensemble de ces éléments qui renvoient directement à l'école et aux masques, l'opposition souhaite formuler 10 propositions concrètes qui vont dans l'esprit de ce qu'a indiqué Monsieur le Maire et qui permettent de corriger les conséquences du confinement et réussir le mieux possible le déconfinement qui commence à partir de la semaine prochaine. Il espère que certaines sont déjà dans les tuyaux. Les 10 propositions sont les suivantes :

1. Rendre l'utilisation de Vélo2 dans l'Agglomération gratuite pendant la période de crise sanitaire afin de limiter l'usage des transports en commun. Cela fait écho à la proposition sur laquelle l'équipe municipale travaille aujourd'hui autour de pistes et bandes cyclables de meilleure qualité à Cergy ;
2. Renforcer et sécuriser les pistes et bandes cyclables en mettant en œuvre maintenant un plan vélo d'urgence sur le territoire de Cergy et de l'Agglomération, car l'utilisation de la voiture demain ne doit pas augmenter à cause des conditions sanitaires et à cause de la crainte de l'utilisation des transports en commun. Tout doit être mis en œuvre pour faire en sorte qu'à l'échelle de Cergy-Pontoise les moyens alternatifs puissent être utilisés ;
3. Augmenter l'offre de bus aux heures de pointe, à minima sur les lignes 38, 39, 44 et 45 afin de compenser la réduction des places dans les bus, car malheureusement la capacité de transport des bus va être réduite en raison du contexte sanitaire et aussi parce qu'un certain nombre d'habitants n'auront pas envie de prendre le RER A ou la ligne L pour faire Cergy le Haut et Cergy Préfecture et inversement ;
4. Élargir la plage de haute fréquence sur ces lignes de bus afin d'étaler la fréquentation aux heures de pointe ;
5. Rendre gratuits les espaces de coworking à Cergy ;
6. Renforcer les protections sanitaires dans ces espaces, car un certain nombre de Cergyssois n'ont pas les outils techniques et technologiques pour faire du télétravail chez eux et en même temps n'ont pas nécessairement envie de prendre les transports en commun, le RER en particulier pour aller travailler à Paris ;
7. Renforcer le dialogue avec les seniors, en particulier ceux qui ne sont pas inscrits sur le registre municipal. Les services de la Ville ont été en contact régulier et permanent auprès des près de 1 400 Cergyssois inscrits sur ce registre, il en reste près de 6 000 qui ne sont pas inscrits sur le registre et qui sont donc concernés moins fréquemment par ces contacts ;
8. Créer conjointement entre la Ville et l'Agglomération un fonds d'aide d'urgence aux artisans et commerçants, en particulier ceux des services de restauration et les cafés. Monsieur le Maire a souligné à juste titre leurs grandes difficultés actuelles et dans les semaines et mois qui viennent. L'Allemagne et le Royaume-Uni font beaucoup plus pour soutenir le tissu économique que ne le fait l'État aujourd'hui, peut-être que cela viendra, mais rien n'est moins

- sûr. Dans cette attente, il y a probablement des leviers à actionner dès maintenant à l'échelle de la Ville et de la Communauté d'Agglomération ;
9. Soutenir les acteurs culturels et sportifs qui sont profondément et durablement touchés par cette crise, pour qui la saison s'est arrêtée brutalement. Certaines pour le meilleur des mondes parce qu'elles ont été promues, par exemple pour le hockey, pour d'autres cela a été plus court afin qu'elles fassent une démonstration de leur talent. Surtout pour le monde culturel, car les associations de théâtre, les structures théâtrales n'ont pas pu se produire, n'ont pas pu ouvrir et vont continuer de ne pas pouvoir le faire pour encore plusieurs semaines. C'est très difficile pour ces associations, pour ces structures théâtrales et artistiques de façon plus générale, mais aussi et surtout pour les habitants pour qui la culture est une échappatoire qui permet d'être mieux armé pour affronter la crise ;
  10. Renforcer la présence de la police municipale pour empêcher les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public et faire respecter les interdictions de présence dans les parcs et jardins publics puisque vraisemblablement le Val-d'Oise sera rouge jeudi soir, donc ces espaces resteront fermés.

Ces propositions sont complémentaires, il ne s'agit pas d'être dans la polémique comme certains peuvent y tomber ni dans la démagogie. En revanche certaines propositions relèvent de la compétence directe de la Commune, d'autres sont des compétences partagées entre la Commune et l'Agglomération, quelques-unes nécessitent une coopération renforcée avec d'autres partenaires institutionnels, la Région notamment pour ce qui touche au transport et aux bus. Il s'agit d'un travail conjoint qui, du point de vue de l'opposition, mérite d'être conduit. Il existe déjà, il faut le poursuivre. Il s'agit d'un travail commun indispensable dans une période comme celle-ci qui met en lumière de grands dysfonctionnements, de graves difficultés, des tensions très importantes, des erreurs majeures commises par le passé, des axes d'amélioration nombreux sur lesquels il est possible de travailler. C'est ce qu'il faut retenir à ce stade c'est-à-dire que tout le monde est prêt à travailler pour que les conditions de ce déconfinement soient les plus réussies possible.

Quelques questions restent en suspens.

**M. JEANDON** donne la parole à Mme ESCOBAR.

**Mme ESCOBAR** remercie Monsieur le Maire pour cette présentation ainsi que tous les élus qui sont présents à ce Conseil municipal et ceux qui regardent. Elle remercie d'avoir organisé ce Conseil, car depuis le 17 mars, les élus étaient sans nouvelle sur les dispositions prises. Elle a bien mesuré ce qui a été mis en place par les agents de la Ville qu'elle remercie et félicite pour leur constante implication. Il a été possible de suivre sur Facebook et sur tous les outils de communication développés ces derniers temps l'actualité de la Ville, mais si la population est confinée, la démocratie l'a été également. Elle est heureuse d'avoir des nouvelles ce soir et espère qu'en dehors de ces Conseils municipaux les élus pourront bénéficier d'informations plus particulières sur l'état des réflexions et ce qui est mis en œuvre sur la Ville.

Elle formule ici plusieurs remarques, peut-être que M. LEFEBVRE pourra compléter sur les questions de vélo, de développement économique et de transport. Concernant l'implication sur le plan de déconfinement relatif aux écoles, plusieurs questions se posent notamment sur le protocole sanitaire. L'État a élaboré un protocole sanitaire qui doit se décliner pour chaque école, un mode d'emploi permettant de rouvrir les écoles. Elle demande qui validera la bonne application de ce protocole, qui ira visiter les écoles, qui organisera à séquences régulières une évaluation de ce qui est mis en place pour respecter les conditions sanitaires. Elle demande des précisions sur ce sujet.

Les élus félicitent les équipes du programme de réussite éducative, c'est une très bonne entrée d'avoir choisi ce dispositif, ces équipes municipales afin de prendre le relais de l'Éducation nationale. Les enseignants sont fortement mis à contribution, ils doivent penser le présentiel bientôt en même temps que poursuivre l'accompagnement à distance. Ils ont déployé des stratégies incroyables, ils ont été vus au pied de leur voiture le week-end devant les écoles. Plusieurs ne savaient même pas qu'ils pouvaient avoir accès à l'école pour leurs impressions, elle espère que la Ville va y remédier. Il est important que la collectivité locale soit en accompagnement de l'école et que la co-construction des politiques

éducatives que la Ville a toujours eu à cœur de façonner pour la réussite des élèves soit pensée. Ces politiques éducatives ont besoin de continuité dans les âges et dans le temps. Monsieur le Maire a dressé un tableau de la situation pour les élèves du premier degré. Il y a 300 élèves, elle ne sait pas si ce sont des perdus de vue totalement, des non-répondants, comme dit l'Éducation nationale ou si ce sont des enfants en difficulté avec le monde scolaire numérique. Elle a compris que c'étaient ceux qui n'étaient pas du tout joignables, mais il y a aussi ceux qui ont pu être joints et qui sont en mal d'accompagnement. Elle demande ce que deviennent les collégiens, les lycéens et les étudiants qui sont aussi placés sous la responsabilité de la Ville puisque considérant le temps éducatif il y a le temps de l'école, mais aussi des temps et lieux tiers de l'accompagnement à la scolarité, de l'orientation et de la prise en charge plus globale.

Elle espère qu'il pourra être possible de penser par la suite à un grand plan éducatif qui pourra être mis en place pour les semaines qui viennent permettant de raccrocher les collégiens et les lycéens et de donner de leurs nouvelles aux élus. Il y a des stades critiques au collège, il ne faut pas loucher le coche de leur accompagnement.

Elle n'a pas compris non plus ce qu'il advenait des accueils périscolaires, de tous les temps extrascolaires, des mercredis au centre de loisirs. Elle demande comment cela va s'organiser. Elle se pose la question de ce que sont devenus les animateurs vacataires qui du jour au lendemain se sont retrouvés sans emploi, peut-être se sont-ils formés pour être préparés à l'accompagnement numérique des élèves. Elle demande des informations sur les questions du périscolaire et de l'extrascolaire.

Elle demande également des précisions sur la façon dont la Ville va s'organiser au-delà de l'aide alimentaire qui a été apportée ponctuellement à certains séniors, les appels qui sont faits aux familles, il est remarquable de pouvoir appeler autant de personnes. Le 6 mai, il était temps, car c'est vraiment très difficile. Dans les quartiers s'organisent des distributions alimentaires portées par des jeunes très engagés, mais qui ont été rendues nécessaires, car le service public n'est plus présent pour ces familles. 600 familles et 1 400 familles vont être contactées. Elle demande quel est l'engagement de délai et suggère de faire une distribution automatique d'un bon de 50 € ce qui serait plus rapide afin d'aider, dès l'ouverture des marchés, à aller consommer sur place. C'est très bien de leur proposer un accompagnement social, mais il convient d'aller vite sur la délivrance d'un soutien pour l'alimentation. Elle demande quelle est la réflexion à court et moyen terme sur la restauration scolaire. Beaucoup d'enfants et de familles de Cergy ne peuvent plus manger correctement, donc les apprentissages sont rendus très difficiles.

Dans 2 mois c'est l'été, la saison et ce temps est celui des villes. Monsieur le Maire a appelé de ses vœux un accompagnement renforcé de la part des services de l'État sur un programme d'accompagnement et d'aide aux associations et aux clubs sportifs, son groupe le rejoint totalement sur ce point. Certaines mesures ont été annoncées, elle espère que la Ville sollicite tous les grands réseaux de mentorat, de tutorat et qu'elle est à la manœuvre pour structurer cette ressource qui existe sur le territoire : des étudiants, des jeunes. Il faut les solliciter surtout qu'il n'y a pas de cours pour eux. Elle demande si la Ville est à la manœuvre pour coordonner ces ressources afin de véritablement engager un grand programme d'accompagnement des enfants et des jeunes qui ne seront plus des élèves sur les temps de juillet-août, pour que la Ville engage un dispositif innovant, que ce soit une Ville de référence sur ces temps et que d'une certaine façon le temps perdu soit rattrapé. Elle demande si les équipes sont déjà à la manœuvre pour penser ces sujets à des conditions d'accès gratuit et avec des stratégies pour aller chercher en priorité les familles qui en ont le plus besoin.

Elle remercie des réponses qui pourront être apportées.

---

**M. JEANDON** indique avoir 4 demandes de parole et donne la parole à **M. SANGARE**.

**M. SANGARE** salue les élus et se réjouit de les revoir en bonne santé. Il répond aux questions concernant l'école, car il s'agit d'un domaine où il y a encore beaucoup de questions. Le protocole de l'Éducation nationale a été reçu récemment et un travail est mené actuellement. Aujourd'hui encore se tenait un groupe de travail avec les Directeurs afin de discuter des déclinaisons cergyssoises, car l'équipe municipale souhaite être en concertation avec la communauté éducative. Aujourd'hui il s'agissait des directeurs d'école, la semaine précédente les parents d'élèves ont été rencontrés lors d'une réunion en visioconférence du Conseil local des parents d'élèves afin de discuter et d'écouter

leurs attentes en attendant d'avoir le protocole national. Ils seront rencontrés encore le lendemain afin de préparer ce retour des enfants à l'école. Il est prévu une rentrée différée le jeudi 14 pour les élémentaires.

Afin de respecter le protocole sanitaire, il a été décidé de modifier les horaires d'entrées et de sorties afin de respecter la distanciation physique nécessaire et éviter qu'il y ait des attroupements aux entrées de l'école. C'est la raison pour laquelle la plage d'accès à l'école sera modifiée afin d'avoir une rentrée échelonnée entre les différents groupes d'élèves qui auront à revenir à l'école. La rentrée se passera entre 8 heures et 9 heures.

Les acteurs ont demandé à revoir certains points, donc un travail va se poursuivre avec les parents d'élèves ce qui nécessite cette rentrée différée permettant d'avoir toutes les garanties pour protéger toutes les personnes présentes à l'école. Le protocole coconstruit est accepté par tout le monde.

Les entrées et les sorties seront échelonnées de la même manière pour éviter le brassage des enfants. Le Gouvernement a fixé un groupe de maximum 15, à Cergy cela va rester à 10. Ainsi en contextualisant par rapport aux classes, aux groupes cela permettra de respecter tout ce que le protocole sanitaire demande. Ces groupes de 10 seront dans les classes. Un enfant occupera une table sur 2. Il faudra bien matérialiser cela, car certains sont encore très jeunes, donc cela donnera plus de chance que la distanciation soit respectée par les enfants. Ces aménagements se poursuivront dans l'école avec les déplacements au niveau des classes. C'est la raison pour laquelle un travail est mené avec le groupe de travail sur un protocole cergyssois. Une fois que ce protocole sera validé par les différents groupes de travail il sera décliné école par école, avec le Directeur d'école et les parents d'élèves pour bien voir quel local pourra être utilisé, car il sera éligible pour respecter le protocole sanitaire et comment faire les déplacements. **M. SANGARE** salue le travail formidable effectué par les enseignants durant cette période, car il y a eu des choses magnifiques effectuées par les uns et les autres. La Ville est toujours restée en contact avec eux. Au pied levé tout le monde s'est reconstruit, réinventé, à trouver des méthodes avec les moyens modernes actuels. Il subsiste encore beaucoup de possibilités et d'inventivité à Cergy ce dont il se réjouit. Les sorties seront étalées aussi. Les récréations seront échelonnées également pour ne pas permettre que les groupes d'enfants ne se retrouvent en même temps, c'est-à-dire classe par classe afin de suivre les recommandations du protocole, d'éviter le brassage entre les enfants et de toujours travailler par groupe. Ceci permettra au cas où il y aurait une suspicion de pouvoir bien cerner le groupe concerné et de remonter les informations pour que la meilleure décision soit prise : extraire les personnes en contact et faire les tests pour préserver la santé de tous. Concernant les récréations, des jeux seront condamnés, car incompatibles à l'accueil des enfants avec le COVID. Il a été demandé aux équipes de travailler sur de nouvelles activités compatibles. Il ne faut pas mettre en danger les enfants. Le protocole national a donné un cadre, par exemple s'il n'est pas possible de respecter la distanciation, les temps de pause dans la salle de classe sont préconisés. D'autres idées peuvent émerger, donc le travail avec les enseignants, les équipes d'animation, les parents sera poursuivi afin de trouver la meilleure solution pour que les enfants soient accueillis correctement, en toute sécurité dans les écoles et qu'ils puissent avoir la vie la plus normale possible. Toutes les écoles de Cergy vont être nettoyées conformément aux directives du protocole. Des écoles ont commencé à être nettoyées la semaine précédente pour recevoir la prérentrée des enseignants. Tout l'accueil d'urgence qui a été mis en place dès le 16 mars pour les enfants des soignants sera maintenu et étendu, car cet accueil sera élargi aux enfants du personnel, des enseignants. Pour les enfants des soignants, il y aura l'accueil du week-end.

**M. JEANDON** demande à Mme ROCHDI de compléter les propos de M. SANGARE sur les activités périscolaires et les centres de loisirs.

**Mme ROCHDI** remercie Monsieur le Maire et salue les élus. Elle remercie l'ensemble des agents de la Ville qui ont su se montrer totalement disponibles et volontaires pour gérer cette crise. Il s'agit d'une conjoncture nouvelle, inattendue qui a fait des dégâts, tout le monde a été touché de près ou de loin par ce virus. Situation anxieuse pour les familles, pour les enfants également et pour les enseignants, l'idée est de rassurer. Au niveau de l'accueil mis en place à l'école de l'Escapade, il se fait conjointement avec des enseignants, des animateurs et un responsable périscolaire. Cela se passe très bien. Les mesures barrières au niveau de la sécurité sanitaire, le nettoyage, la désinfection se font



en continu toute la journée avec des agents d'entretien disponibles. Tout le monde se réjouit de n'avoir eu aucun souci depuis que cet accueil a été mis en place le 15 mars dernier. Un travail est mené en concertation depuis plusieurs semaines, la Ville est en lien aussi bien avec l'Éducation nationale donc les 2 Inspecteurs, les Directeurs d'école, les Fédérations des parents d'élèves. Ont également été convoqués à la réunion de travail de l'après-midi les DDEN de manière à avoir un avis global en plus du Conseil local des parents qui a été convoqué et qui sera revu le lendemain.

Il a été décidé de ne pas commencer le centre de loisirs le premier mercredi, cela démarrera le 20 afin de donner du temps pour accueillir parfaitement les enfants. Sur le mercredi il y a un partenariat associatif et beaucoup d'activités dans le cadre du plan mercredi se font avec des associations, donc il a été demandé à ces partenaires de réfléchir à des activités, des actions afin que les enfants puissent continuer ces apprentissages éducatifs, ludiques et sportifs en respectant les distanciations sociales. Un travail de réflexion est mené à ce sujet.

Concernant le périscolaire, l'accueil du matin ne sera pas proposé, les parents amènent directement leurs enfants à l'école à partir de 8 heures avec une amplitude d'accueil élargie jusqu'à 9 heures. Cette amplitude élargie permettra d'éviter que les enfants ne se croisent dans les couloirs, pouvoir les faire rentrer par petits groupes, éviter les attroupements, permettre de fluidifier les transports en commun. Sur le temps du midi, la première semaine, dans la mesure où il n'y a pas encore la visibilité sur le nombre d'enfants présents, il sera demandé aux parents de fournir un repas froid. À partir de la deuxième semaine, la Sogeres pourra intervenir. Le nécessaire sera fait au niveau de la Direction de l'Éducation afin que tous les enfants puissent manger. Les enfants resteront en salle de classe pour éviter les manipulations. Cela a fait l'objet de concertation avec les partenaires éducatifs. Le périscolaire du soir démarrera après la journée d'école pour ceux qui ne peuvent pas venir récupérer leurs enfants jusqu'à 19 heures. Les horaires des élémentaires sont alignés sur ceux des maternelles qui commenceront en décalé.

Une question avait été soulevée concernant les animateurs vacataires. Certains se sont portés volontaires pour l'accueil depuis le 15 mars et une décision du Maire a été prise de maintenir leur salaire. C'est un choix dont l'équipe municipale se réjouit, sinon ils auraient été dans une situation financière difficile. L'accueil des enfants se fera à 10 par classe. Ce sont les Directeurs d'école qui contactent les familles concernées. L'objectif est d'y aller progressivement de façon à rassurer les familles, les enseignants et de pouvoir maintenir l'enseignement à distance. Celui-ci se passe bien pour les enfants. Pour ceux qui n'avaient pas d'équipement numérique, un déploiement a été fait par la Ville en lien avec les Directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves. Ce déploiement sera poursuivi puisqu'il est demandé la détection. Concernant le temps du soir, il y aura un temps d'étude, de garderie et un temps d'accompagnement éducatif, d'aide aux devoirs, car beaucoup d'enfants n'ont pas pu avoir l'aide nécessaire pour poursuivre l'enseignement. Tout un travail de réflexion est mené pour rassurer, éviter un climat anxieux et faire les choses de manière progressive, aucunement dans la précipitation. Il s'agit de privilégier le principe de précaution pour la sécurité des enfants et des adultes qui les encadrent.

**M. JEANDON** donne la parole à **M. LEFEBVRE**.

**M. LEFEBVRE** salue les élus. Il indique que la France vit une crise sanitaire sans précédent marquée par de nombreuses incertitudes pour l'avenir qui amène, en pleine responsabilité, à penser que cette crise est durable. Sauf miracle, suivant les prédictions du « Druide » **RAOULT**, elle ne sera dépassée qu'avec un vaccin, des traitements qui mettront des mois à se mettre en place. Cela signifie que la responsabilité politique des élus est de préparer, d'accompagner l'ensemble de leurs concitoyens dans une évolution de comportement durable. À l'évidence les personnes ne sont pas égales devant le virus, tout le monde ne réagit pas de la même manière ce qui crée beaucoup d'angoisses, d'incertitudes créant du désordre. Les personnes ne seront pas égales non plus devant les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire dont l'ampleur n'est pas mesurée. Elle sera beaucoup plus longue et importante que la crise sanitaire. Cela amène à 2 réflexions simples. Les élus ont une action politique de responsabilisation, car la période actuelle est à l'action. Il y aura le moment du débat, des évaluations, l'action est différente de l'agitation. L'enjeu d'aujourd'hui est de réussir le plus rapidement possible le déconfinement, sinon les conséquences sociales et économiques seront

dramatiques et ce sont les plus fragiles qui en payeront le plus le prix. Il convient d'avoir une posture de responsabilisation des citoyens. Le Président de la République, lors d'une de ses premières interventions, a dit qu'il ferait face quoiqu'il en coûte. Mais les moyens d'intervention ne sont pas illimités. Se pose la question des masques, des tests, il y a eu celle des respirateurs. Il faut faire avec les moyens à disposition, qui le seront progressivement. Les citoyens sont moins bêtes que certains ne le pensent, l'argent ne tombant pas du ciel, il convient d'avoir une ligne directrice très forte dans l'ensemble des actions à conduire. La préoccupation dans une Ville de gauche comme Cergy est essentielle, il s'agit de prioriser les actions envers les plus fragilisés par cette crise. Les caractéristiques de ces populations de Cergy sont bien connues. **M. LEFEBVRE** a bien entendu les choix qui ont été faits, il avait alerté les Maires sur la question des masques. Par solidarité, la Communauté d'Agglomération a, d'une part, commandé des masques chirurgicaux. Elle en a commandé 300 000, en a mis 80 000 gratuitement à disposition des communes pour les agents du service public et pour les associations qui en auraient besoin. Par ailleurs, dans le cadre d'un groupement de commandes, elle a commandé 215 000 masques en tissu. Le coût est connu et il y a une différence entre passer commande et recevoir le matériel correspondant. La situation à Cergy-Pontoise est que 215 000 masques en tissu doivent être reçus d'ici le 25 mai, elle devait en recevoir 70 000 cette semaine, mais ce ne sera pas le cas. Cela montre qu'il y a des moyens certes considérables pour lesquels la considération financière passe à côté, mais qui sont limités. De ce point de vue, le choix de faire une distribution massive de masques à l'ensemble de la population est un choix qui peut se comprendre à plusieurs égards, mais ne semble pas être le plus efficace, le plus pertinent ni le plus responsable vis-à-vis des politiques. Ces masques sont financés par le contribuable. Il veut bien que des masques soient distribués aux personnes qui payent l'impôt de solidarité sur la fortune immobilière, mais sur la durée, Cergy n'a pas les moyens de distribuer gratuitement des masques à tout le monde. 215 000 masques représentent un masque par personne. Ils se lavent 50 fois, donc il faudrait renouveler régulièrement l'opération. Il y a une irresponsabilité collective vue sur les radios, à la télé avec des postures d'élus de tout bord promettant la distribution gratuite de masques à tout le monde. Pour l'avenir, au-delà de cette première vague, la responsabilité est d'assurer dans la durée la disposition de masques qui coûtent à ceux qui n'ont pas la capacité de les payer, pour d'autres il faut assumer que c'est à eux de les payer. Sinon il faut dire qui les payera et comment ils seront fournis. Il entend que le choix fait à Cergy comme dans la plupart des communes de l'Agglomération est de faire une distribution de masques gratuite au début du déconfinement à tout le monde, personnellement, il n'aurait pas fait ce choix. Compte tenu de la difficulté à recevoir ces masques, de la durée, il aurait fait un plan de distribution commençant par les personnes les plus fragiles, prioritaires pour l'étendre éventuellement à d'autres en renvoyant une partie de la population à sa responsabilité face à la crise sanitaire. Cet exemple sur les masques qui est anecdotique même s'il encombre largement le débat public avec beaucoup d'effets de postures renvoie à une question de fond sur les actions qui seront menées pour permettre aux plus fragiles de passer cette période de crise. De ce point de vue, il se félicite, contrairement à des effets de postures, que la Ville de Cergy se mette dans la situation dans les meilleures conditions sanitaires et c'est la responsabilité de l'exécutif de la Ville de les assurer, d'ouvrir l'ensemble des groupes scolaires. Il sera particulièrement attentif à ce qu'il soit fait en sorte, en particulier où c'est le plus difficile notamment pour des configurations physiques, que les écoles soient ouvertes pour tous les parents qui ont besoin de mettre leurs enfants à l'école et pour les enfants qui ont besoin de retrouver l'école, car il y a une fracture numérique dans le pays. Il y a un vrai sujet dans une Ville socialement compliquée comme Cergy de décrochage scolaire et de suivi d'un certain nombre d'enfants. Qu'il s'agisse des écoles, de l'accueil périscolaire ou des centres de loisirs, la Ville n'a pas les moyens de tout faire, car il n'y aura pas les personnels, les règles sanitaires ne pourront pas être respectées, donc dans les débats avec l'Éducation nationale et les choix qui doivent être faits, il faut être certain que ce qui sera fait s'adressera d'abord à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Concernant le confinement, du point de vue de l'Agglomération, **M. LEFEBVRE** l'avait indiqué au bureau communautaire et au Préfet, 2 sujets sont à venir dans les semaines qui viennent qui sont très importants pour la vie sociale à Cergy-Pontoise. Monsieur le Maire a évoqué la réouverture des Trois Fontaines, une inquiétude portait sur la règle des 40 000 mètres carrés, les Trois Fontaines sont en

dessous du seuil et il semblait inconcevable qu'elles ne rouvrent pas. La structure commerciale du territoire fait que cela aurait eu l'effet inverse de ce qui est visé c'est-à-dire que les gens se seraient déplacés ailleurs. Le Préfet était d'accord, il y a un opérateur qui prend des mesures qui permettront au centre commercial de rouvrir. **M. LEFEBVRE** précise que dans le projet de loi gouvernemental passé en Conseil des ministres mercredi, il était prévu une interdiction totale sur les centres commerciaux de plus de 40 000 mètres.

Les ministres se sont aperçus qu'il y avait des hypermarchés comme celui d'Auchan Préfecture qui étaient ouverts à l'intérieur et s'apprêtaient à les faire fermer. Carrefour a pesé sur le Président de la République pour retirer cette mesure, car Auchan joue un rôle social important aux Trois Fontaines. L'intégralité des élus est intervenue en ce sens. Le Préfet et le Secrétaire général de la Préfecture ont parfaitement bien compris l'enjeu social que représentait la réouverture des Trois Fontaines. Cela renvoie à la capacité à faire comprendre à la population la nécessité du respect des gestes barrières, de se munir de masques et faire ce qu'il faut pour que cela se poursuive.

Le deuxième sujet renvoie à l'été et à d'autres aspects de vie sociale concernant la réouverture des activités de l'Île des Loisirs. **M. LEFEBVRE** a indiqué au Préfet qu'il était inconcevable qu'à terme il ne soit pas possible d'y organiser des activités. Il en va du bien-être de la population. Il s'agit d'un sujet financier, la Communauté d'Agglomération payera la part des surcoûts et le manque de recettes qui s'élève entre 1 et 2 M€. Il semble absolument indispensable que l'ensemble des élus ait un plan de réouverture progressive de l'Île des Loisirs, il en va de l'équilibre des citoyens.

Concernant la question des transports, la STIVO dépend des instructions données par Île-de-France Mobilités sur les conditions de remise en route de l'ensemble des lignes de bus. Il s'agit de la responsabilité de Valérie PÉCRESSE de le faire, le dialogue est mené avec la STIVO. L'Agglomération fait ce qu'elle doit faire à côté des transporteurs concernant l'organisation des gares routières, leur nettoyage. Quant à la logique de déplacement, **M. LEFEBVRE** a transmis à l'ensemble des membres du bureau communautaire, aux 13 Maires, le scénario établi par les services de la Communauté concernant les voies communautaires. Il s'agit d'un scénario ambitieux qui propose de réserver une partie des voiries communautaires qui sont souvent à 2X2 voies, de manière provisoire, à la circulation des vélos. Cela suppose que chacune des communes complète avec des voies communales afin d'avoir un réseau cohérent. Ce plan communautaire qui ressemble à ce qui se fait dans de nombreuses villes de France supposera des arrêtés municipaux, donc il y aura des avancées dans la semaine. Il précise à **M. PAYET** qui est en discussion avec le Département qu'un tiers des 34 kilomètres prévus à l'utilisation des cyclistes sont départementaux. Il s'agit d'un problème de coopération.

Concernant les enjeux économiques et sociaux et le soutien à l'activité économique, **M. LEFEBVRE** a demandé et obtenu que la Communauté d'Agglomération participe aux réunions hebdomadaires tenues sous l'égide du Préfet sur la coordination. Il en a été question en bureau communautaire et il a indiqué qu'à ce stade il était urgent de ne pas empiler mesure sur mesure par rapport aux dispositifs existants. L'action consiste à faire en sorte que les dispositifs existants soient correctement utilisés. De ce point de vue, **M. LEFEBVRE** a bien entendu ce qui était dit par les uns et les autres sur les mérites comparés, les plans économiques des différents pays européens. Le Comité de suivi et d'évaluation des mesures économiques mis en place auprès du Premier ministre s'est réuni ce jour, il en fait partie au titre de la Cour des comptes. Il a les chiffres des consommations des crédits affichés par le Gouvernement français, tout n'est pas consommé, mais cela se met en place. La Directrice générale du Trésor le disait, car des éléments de comparaison internationale ont été demandés, il y a encore beaucoup de distance entre les chiffres annoncés et la réalité. Personne ne peut nier que les crédits consommés de soutien d'aide à l'économie française sont à un niveau inférieur à ceux des autres pays, notamment de l'Allemagne. **M. LEFEBVRE** invite à des démarches pragmatiques. Il est possible d'être dans le débat et la polémique politique, il peut y avoir des effets d'annonce, ce qui est important ce sont les éléments concrets. Il apportera à ce Comité ce qu'il doit apporter au niveau de la Cour des comptes, mais c'est vrai aussi au titre des effets des mesures économiques. Dans les semaines et mois qui viennent, des discussions auront lieu. Une a eu lieu le matin avec la Région avec un dispositif de fonds sur lequel la Ville est amenée à contribuer. Il sera très attentif, si une intervention est nécessaire

au niveau communal ou intercommunal, que ce soit fait où les dispositifs nationaux ne peuvent pas tout couvrir ou présentent quelques failles en évitant et les effets d'annonce et les empilements de dispositifs, mais en veillant à l'efficacité. Tous ceux qui sont aujourd'hui en responsabilité dans cette situation parfaitement improbable font pour le mieux. Il faut le faire avec des axes forts. Le message essentiel est qu'il faut agir pour tous, il faut être absolument certain que les actions sont en priorité orientées vers les publics les plus fragiles qui auront du mal, au-delà de la crise sanitaire, à sortir des conséquences sociales dramatiques à venir.

**M. JEANDON** donne la parole à Mme WISNIEWSKI.

**Mme WISNIEWSKI** remercie Monsieur le Maire et salue l'assemblée. Elle souhaite prendre la parole afin de réagir aux propos de M. PAYET concernant le secteur culturel et sa fragilité. Ce secteur, à l'image du secteur de la restauration, est inquiet, car la perspective de reprise s'éloigne pour les compagnies théâtrales notamment. Théâtre en Stock à Cergy ne fera pas le Festival d'Avignon qui était un temps fort pour leur activité de l'année et notamment pour décrocher des engagements sur les années suivantes. Les dispositifs de l'État ont pris le relais sur les questions de l'intermittence. Cela a ses limites également, car dans le temps, pour pouvoir bénéficier du régime de l'intermittence cela suppose de pouvoir retourner sur scène, de pouvoir retourner en coulisses travailler et faire des cachets. C'est relatif par rapport aux collectifs d'artistes qui n'ont pas ce type de dispositif pour amortir un peu le choc. Elle en profite pour saluer une initiative d'Art Osons qui est un gros collectif d'artistes cergyssois dans le domaine des arts visuels et qui structure beaucoup les interventions sur le territoire. Ils ont déployé une boutique en ligne qui permet à leurs artistes de vendre des œuvres et compléter leurs revenus. Une partie de la vente de ces œuvres va au fonds de dotation de l'Hôpital de Pontoise. Il s'agit d'une initiative remarquable et il est de son devoir de la relayer.

La première action que la Ville a menée en direction de ces associations culturelles et artistiques, à l'image des structures associatives, a été de maintenir les subventions auxquelles l'équipe municipale s'était engagée sur le budget 2020. Cela a été très bien reçu. Ces subventions ont été versées en mars permettant de tenir en trésorerie sur les mois en cours et jusqu'à l'été. Il s'agit de la première action notable mise en place.

Le rôle de centre de ressources est pleinement joué par la Ville via le Service vie associative, donc des associations culturelles ont pu activer le chômage partiel. Toutes les associations donnant des cours ou susceptibles de proposer des ateliers artistiques ont pu également mettre en place le chômage partiel et tant se faire que peut maintenir le revenu de leurs animateurs ce qui est une condition très importante pour les retrouver, pour être dans une perspective de reprise. La Ville a également pleinement joué son rôle de relais avec tout le réseau qu'une ville est chargée de se constituer au plus haut niveau. Par exemple, la DRAC Île-de-France, les Services de la Région Académique qui ont valorisé le travail de Files qui devait être en résidence cette année à Visages du Monde, toute la résidence de création n'a pas pu se faire. Toute une action en termes d'éducation artistique et culturelle était programmée, elle s'est faite à distance et le programme qui avait été mis en place avec l'Éducation nationale et la conseillère culturelle a pu quand même être financé et valorisé dans le cadre du dispositif Nation Apprenante relayé à la fois sur les médias sociaux et nationaux. Cela a pu être diffusé de cette façon. Ce rôle de maintenir un réseau au plus haut niveau, la Ville le tient également avec les associations d'élus où sont portés un certain nombre de propos avec les associations, le Directeur des affaires culturelles, en lien avec le DRAC d'Île-de-France. La question d'un fonds de soutien aux compagnies artistiques, aux acteurs de la musique se traite à ce niveau, car la Ville est solidaire quand elle pense aux compagnies sur lesquelles elle avait pris des engagements.

Même si une logique de programmation du Cergy Soit ! est maintenue, pour l'instant rien n'est sûr quant aux conditions et aux contraintes sanitaires qui seront celles de septembre. L'enjeu du soutien aux artistes se traite au niveau régional. Ces dispositifs mis en place sont relayés aux acteurs du territoire avec lesquels les mises en relation et l'accès à ces dispositifs sont facilités.

**M. JEANDON** donne la parole à Mme YEBDRI.

**Mme YEBDRI** remercie pour l'ensemble des interventions dans ce contexte très particulier. Elle se félicite de la teneur et de l'engagement des débats qui se déroulent. Concernant la vie associative et les enjeux liés au confinement qui est tombé comme une massue le 16 mars, la question qui va se poser rapidement sera celle de la reprise d'activité. Les associations sont la marque de fabrique du territoire, c'est une réalité cergyssoise. Il est toujours impressionnant de les voir s'activer, solidariser, coconstruire des projets, se structurer afin d'intervenir de manière efficiente. Cela a souvent été dit durant les débats en Conseil municipal, les associations interviennent bien souvent où les pouvoirs publics ne le font pas ou ne le peuvent pas.

Tout le monde peut saluer le travail extraordinaire qu'elles ont conduit depuis le 16 mars dans des manières très réactives en se posant la question de ce qu'elles pourraient faire au quotidien pour les Cergyssois et apporter des réponses aux personnes en difficulté. Elles ont des outils pour structurer des réseaux. C'est également dans leur manière de proposer et de faire regarder la solidarité sur ce territoire. Elle félicite évidemment les associations de solidarité, car elles étaient les premières impactées par la situation, mais également les associations culturelles et sportives qui ont proposé des outils en permanence. Il y a « Art Osons ! », mais il y a aussi des dizaines d'associations qui ont des propositions innovantes, et cette capacité citoyenne existant sur le territoire est précieuse quand un mandat d'élu est exercé et c'est précieux aussi dans ce contexte où il est très important et fondamental de se rappeler que la solidarité est le maître-mot de l'action collective.

Depuis le 16 mars, il a fallu en premier lieu mesurer l'impact objectif, immédiat pour l'ensemble de ces structures, car quand il est question d'économie sociale et solidaire, les associations cergyssoises sont pourvoyeuses d'emploi, elles développent du lien social, de l'activité et elles proposent des outils aux publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun. Il convient de souligner que ces associations ont beaucoup d'incertitudes, car il est question de développement économique, du développement culturel, mais l'ensemble des associations est impacté par l'arrêt d'activité, par l'arrêt de leur pratique. Le premier travail conduit par les services a été de chercher comment garder le lien, comment informer. M. PAYET le soulignait à juste titre, les informations sont très contradictoires dans un contexte si particulier, cela se voit particulièrement sur les pratiques sportives et sur les injonctions contradictoires permanentes dans le milieu sportif, il fallait d'abord garder le lien. Il s'agit du travail mené par le Service des associations.

Le deuxième travail a consisté à mesurer immédiatement quel était l'impact. Il y a beaucoup d'associations employeuses, les clubs sportifs ont de nombreux licenciés et il fallait mesurer l'impact de ce confinement. Le travail consistait à mesurer quelles étaient les difficultés au-delà de l'arrêt de la pratique c'est-à-dire les conditions du chômage partiel pour un certain nombre d'acteurs sportifs. Mme WISNIEWSKI a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, il y a un climat autour des intermittents du spectacle qui ne protège pas la pratique ni la production culturelle et ce n'est pas l'enjeu majeur du déconfinement. Sur le besoin immédiat, il y a une forme de réassurance que la Ville n'est pas capable de proposer aux associations citoyennes, solidaires. Le premier diagnostic était de s'assurer de leur capacité à pouvoir absorber cette situation, quels étaient les impacts. Concernant les clubs sportifs, cela représente 75 clubs et 14 000 licenciés, il convenait de savoir quel était l'impact de la demande de remboursement de licences, car il est possible de comprendre que des Cergyssois, confrontés à la réalité sanitaire, s'interrogeaient, car ils avaient payé une licence.

Au-delà du climat de solidarité extraordinaire portée par les associations, il y a eu également une réaction des Cergyssois et des Cergyssoises que **Mme YEBDRI** salue, car ces structures sont aussi prestataires de Service public, les clubs sportifs sont le service public du sport dans cette Ville et ont été, dans une moindre mesure, impactés. Cette crise sera très longue et il s'agit des premières étapes et pour le mouvement sportif les questions se poseront plutôt sur la saison prochaine. Les saisons se sont interrompues de manière brutale, M. PAYET le soulignait, pour certains la saison était bien engagée, se pose la question du club de hockey ainsi que pour d'autres pour qui la saison s'est figée et est retombée. Au-delà, il s'agit de l'activité du quotidien, du sport pour tous qui a été impactée. La réaction des habitants de ce territoire y compris des populations les plus fragiles a été bienveillante et la remarquable intelligence de ces acteurs a été de proposer des solutions immédiates et d'anticiper la rentrée associative prochaine.

Aujourd'hui le débat porte sur la première étape du déconfinement, mais le débat qui aura lieu ensuite, probablement dans l'instance du Conseil municipal, concernera la deuxième étape qui interviendra en juin ainsi que la troisième étape après une décision le 24 juillet qui interviendrait dans une bonne perspective pour ce territoire et les acteurs. Il est évident que la troisième étape concernera la rentrée de septembre. La vie associative cergyssoise est traversée de grandes périodes d'animations collectives, et ce temps si important qu'est la journée des associations reste une question fondamentale. À date, la Ville a la perspective de l'organiser, car il en va à la fois de la reprise de la vie normale, mais aussi de l'activité de ces acteurs. Les associations à Cergy sont au nombre de 350 minimum, 100 associations se créent chaque année et 100 tombent en sommeil en moyenne, mais ce sont aussi des associations qui se retrouvent aujourd'hui sans activité avec, pour celles qui sont employeuses, des problématiques de chômage partiel et des problématiques de reprise d'activité et les angoisses qui vont avec. Les questions autour des modalités de déconfinement, quand il est vu le protocole imposé par l'Éducation nationale et à juste titre sur les mesures sanitaires, il faudra tenir compte de l'ensemble de ces sujets afin de prétendre à une réouverture et à une reprise sportive diligente et qui protège. Au-delà d'accompagner les publics les plus fragiles l'enjeu est aussi de savoir quelles réponses la Ville donnera aux besoins de reprise d'activité.

La première étape a été de diagnostiquer, chacun dans sa délégation et particulièrement sur les gros secteurs associatifs, quelles étaient les difficultés aujourd'hui. La deuxième étape sera, pour reprendre une activité, la question des équipements. Les questions de distanciation physique, de règles d'hygiène sanitaire posent des problématiques quotidiennes importantes. Il va falloir, au même titre que le travail est conduit sur les groupes scolaires et les crèches, anticiper dès le mois de juin les mêmes problématiques sur la question des équipements sportifs de proximité, sur la question des équipements sportifs, des gymnases. Il y a aussi un mode alternatif de communication de l'État. Il est dit que la pratique sportive est autorisée, mais il ne faut pas être plus de 10, il est interdit de pratiquer le ballon, la question des sports pieds-poings se pose pour le club de judo comptant 800 licenciés qui sont, pour partie, d'un public fragile. Toutes ces questions se posent. Un travail est mené actuellement à ce scénario et à ce schéma de réouverture des équipements qu'ils soient sportifs ou de proximité, car les maisons de quartier sont également une ressource précieuse. Elles permettent l'accueil des bureaux associatifs, la réunion des acteurs et la continuité de cette vie associative fondamentale.

La première étape a été de maintenir le lien et d'informer systématiquement sur des mesures gouvernementales prises au titre de l'intervention auprès du monde économique dont les associations peuvent bénéficier, car employeuses et il y a cette question immédiate et prégnante. Cergy est une Ville solidaire. Les associations de solidarité sont au premier chef impactées, concernées par la situation et vivent au quotidien les difficultés liées à ce confinement. Il convient de les accompagner au mieux. Monsieur le Maire ne l'a pas indiqué, mais il y a un choix d'accompagner ces associations, mais d'autres également bénéficieront d'un accompagnement spécifique de la Ville. Ce choix a été fait dès le budget 2020 et bien avant lorsque l'État a demandé aux collectivités locales de contribuer au redressement des finances publiques. **Mme YEBDRI** s'est félicitée lorsque Gabriel ATTAL s'est exprimé sur le fait qu'il n'était pas question de revenir sur l'engagement financier auprès des acteurs associatifs. L'équipe municipale l'avait fait avant et cela est devenu une ligne de conduite précieuse par les temps qui courent. C'est précieux également dans le cadre de manifestations que les associations n'ont pas pu conduire, la Ville a décidé de maintenir le niveau de subventions sur les événements même si ceux-ci sont particulièrement contraints, et ce jusqu'à la fin de cette crise sanitaire. Il s'agit d'un choix précieux, mais qui ne répondra pas à la reprise d'activité ni à l'avenir du mouvement associatif du territoire.

La deuxième étape concerne les opérations de déconfinement, savoir quelles activités pourront reprendre. Il y a les pratiques sportives où il y a des contraintes réglementaires d'hygiène très précises. Le Ministère des Sports abreuve de ces données. Il y a également les autres associations qui, pour partie, ont une grosse intervention dans les maisons de quartier, dans les équipements publics de proximité. Comme ces équipements publics de proximité ont une destination plurielle, la question du

déconfinement et de l'accès à ces locaux devra être étudiée au cas par cas et regardée au même titre que ce qui est fait aujourd'hui dans les groupes scolaires. La deuxième étape après celle qui est d'organiser la reprise de l'activité et d'entamer les premières étapes du déconfinement, en juin, concernera l'ensemble de ces sujets.

Juillet et août seront 2 mois particulièrement importants, car la question de l'activité, de l'intervention citoyenne est prégnante sur cette période. Des inquiétudes persistent sur l'absence de piscine, d'une Île de Loisirs ouverte même s'il convient effectivement de respecter les règles de sécurité, car cette pandémie a une histoire, des conséquences, il faut s'en prémunir et l'enjeu est d'être le plus rigoureux possible. Cela fera certainement partie des débats qu'il y aura lors de prochains Conseils municipaux. L'enjeu sera l'été et de faire en sorte que les populations les plus fragiles et à l'heure où les Français s'interrogent sur leurs perspectives de congés, à Cergy des populations ne partent pas en vacances, il faudra les accompagner. Tout le travail à faire qui est déjà en cours concerne l'intervention de proximité, l'accompagnement des acteurs sur l'été.

**M. JEANDON** donne la parole à **M. DENIS**.

**M. DENIS** salue l'ensemble des élus. Il abonde dans le sens de toute une série de mesures qui ont été abordées d'autant plus que certaines font partie de l'ADN de l'équipe municipale tel que le transport, le déplacement à vélo. Ce sont des choses qui ne peuvent être que soutenues et qui étaient réclamées. Les conséquences sanitaires sont l'amélioration de la qualité de l'air. Des études montrent que la qualité de l'air et l'impact viral ont des liens. Gérer l'urgence c'est également se projeter sur le plus long terme afin d'éviter de connaître de nouveau des épisodes de crise qui seront de plus en plus fréquents, de plus en plus intenses : crises climatiques, crises de biodiversité, crises sanitaires. Toutes sont liées. Il y a l'urgence à gérer, mais il convient de ne pas oublier que demain des décisions seront aussi à prendre en termes d'inflexion d'un certain nombre de politiques publiques, nationales, européennes et locales.

**M. JEANDON** conclut rapidement. Avec tous les orateurs et oratrices entendus, Cergy vit une situation inédite, difficile. Il faut à la fois répondre aux angoisses d'une large population, car cela ne touche pas uniquement les enseignants et les enfants, cela touche toute la population, des seniors aux indépendants aux créateurs d'entreprise. Cette angoisse est prégnante. Il faut, comme l'a dit le Président de la République, restaurer de la confiance. Les Maires sont les acteurs politiques les mieux placés pour restaurer la confiance. Tous les sondages le montrent, seuls les Maires, aujourd'hui, ont la capacité d'établir cette confiance. Cette première période de déconfinement est essentielle, elle doit être réussie et l'équipe municipale mettra tous les moyens pour la réussir et qu'il soit possible d'engager la deuxième période à partir du 2 juin. C'est la raison pour laquelle ce soir, il a souhaité parler uniquement de la période qui va permettre la sortie de cette période de confinement et qu'elle pourra progressivement être élargie. Cet élargissement touche beaucoup de secteurs et de personnes. Il faut également répondre aux inégalités culturelles, éducatives, sociales, territoriales qui sont en train de s'approfondir, de devenir un vrai pont avec d'un côté une berge, et à Cergy, cette situation et cette crise qui se développent vont approfondir les inégalités territoriales. Il est important de pouvoir à la fois répondre à ces inégalités territoriales tout en respectant l'esprit républicain.

Pour ceux qui s'inquiètent sur le fait qu'il faille cibler telle ou telle population, **M. JEANDON** indique que les choix faits sur la distribution des masques sont très clairs. 4 000 masques en tissu ont déjà été donnés depuis plus de 15 jours aux personnes les plus démunies et 10 000 masques chirurgicaux ont été donnés également aux plus démunis depuis 2 jours. L'équipe municipale regarde à la fois quelles sont les priorités en termes de temps de diffusion, mais il convient également de servir l'ensemble des citoyens qui ont besoin, par exemple les seniors qui ont besoin de pouvoir disposer des masques. L'objectif est de dire qu'en crise sanitaire il faut protéger tout le monde et si tout le monde est protégé, il sera possible de sortir progressivement du déconfinement. Il s'agit de la politique suivie actuellement.

Le point essentiel qui fait qu'il n'y a pas que dans les activités traditionnelles qu'il y a des changements, un travail de complémentarité est mené à la fois avec le Conseil régional, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération, mais aussi avec l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération qui partagent les dispositifs qu'ils mettent en place afin de s'harmoniser et faire que sur le territoire de Cergy-Pontoise il y ait une politique quasiment commune. Il s'agit d'une grande nouveauté qui doit se développer pour permettre d'avoir une perception du territoire de Cergy-Pontoise qui permettra de partager davantage la vision de ce territoire.

**M. JEANDON** conclut sur les 3 maîtres-mots qu'il a indiqué en introduction qui sont importants dans toute la politique qui sera mise en place dans les différentes phases : protéger, solidarité et progressivité. Cela permettra véritablement de sortir de cette phase de confinement et d'avoir un monde meilleur.

**M. JEANDON** remercie l'ensemble des personnels de santé, toutes les personnes oubliées qui sont la logistique de la société, qui sont essentielles et sans ces personnes, il serait impossible de réussir et faire qu'en France ou dans d'autres pays les activités puissent continuer à exister. Il remercie toutes les associations et les bénévoles qui, au jour le jour, font que l'ADN de la Ville qui est la solidarité continue à s'exercer pleinement.

Dans un mois, un point sera fait afin de parler de décisions municipales puisqu'il faudra avancer dans l'exercice de cette année et de parler également de la deuxième phase à partir du 2 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. JEANDON** remercie les élus et lève la séance à 22h00

La secrétaire de séance,

le Maire,

Elina CORVIN

